



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Pilotage
et de l'Animation Interministérielle**
Bureau de l'environnement

Epinal, le 02 décembre 2025

Monsieur,

Par courriel du 2 décembre 2025, vous m'avez fait parvenir l'étude préalable agricole relative à un projet agrivoltaïque dénommé Pré-Cognon, situé sur la commune de Girecourt-les-Viéville.

J'accuse donc réception de ce document et vous informe que je saisis pour avis la CDPENAF ce jour qui dispose d'un délai de deux mois pour me rendre son avis.

Mes services et les services instructeurs de la Direction Départementale des Territoires des Vosges (ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr) restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe de Bureau

- copie DDT

AgriPV
A l'attention de M. Robin FEVRE
Arteparc de Fuveau
Bât A
Lieu-dit Plan de Fabrique
13710 FUYEAU

Lauren DAURES

Préfecture des Vosges
Tél : 03 29 69 88 88
www.vosges.gouv.fr
1, Place Foch – 88026 Épinal Cedex
Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

